

MES MÉDICAMENTS À LA POLYCLINIQUE SAINT COME



COMMENT ÇA MARCHE ?

Ce document a pour but de vous présenter les moyens mis en œuvre pour sécuriser la prise de médicaments à l'hôpital.

Vous allez être hospitalisé(e)

Vous prenez actuellement des médicaments **avant votre entrée à l'hôpital** (il s'agit de votre traitement habituel ou traitement personnel ainsi que tout produit pris sans ordonnance -automédication-). Ce traitement sera évalué et adapté pendant votre hospitalisation par le médecin responsable de votre prise en charge : l'anesthésiste, le chirurgien ou le spécialiste. Il est possible que certains médicaments soient suspendus au cours de votre hospitalisation (ex : anticoagulants dans certaines interventions). Le nombre, la forme et la présentation des médicaments que l'on va vous donner va peut être changer de votre traitement habituel.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

A votre admission

Si vous avez apporté avec vous vos médicaments,

- Remettez-les à l'infirmière du service avec vos ordonnances

Au cours de votre hospitalisation

- Ne prenez que les médicaments prescrits par le médecin

A votre sortie

- Récupérez vos médicaments
- Récupérez vos ordonnances de sortie



QUE FAIT LE MÉDECIN ?

Au cours de votre hospitalisation



- Il prescrit votre traitement en tenant compte de vos médicaments personnels. S'il arrête l'un de vos médicaments personnels, il vous en explique la raison.
- S'il autorise à ce que vous gériez seul vos médicaments, il doit le préciser dans votre dossier.



QUE FAIT L'INFIRMIER(ÈRE) ?

A votre admission

- Il récupère tous vos médicaments, les identifie à votre nom et les stocke dans un endroit sécurisé.

Au cours de votre hospitalisation

- Il prépare et veille à la prise de vos médicaments. Si vous refusez de prendre un médicament ou si vous le gérez seul, il le note dans le dossier.

A votre sortie

- Il vous remet les médicaments personnels que vous aviez apportés.

QUE FAIT LE PHARMACIEN DE LA CLINIQUE ?



Il est chargé de contrôler toutes vos prescriptions (y compris vos ordonnances du traitement habituel). S'il a besoin d'informations complémentaires sur vos prescriptions, il pourra vous rencontrer pour en discuter ou contacter votre médecin traitant ou votre pharmacien (c'est la conciliation médicamenteuse).

Pour votre sécurité lors de votre hospitalisation

Ce que vous devez faire

- Remettre vos ordonnances à l'infirmier(ère).
- Signaler toute prise de médicaments.
- Signaler si vous avez des allergies ou des intolérances avec certains médicaments.
- Signaler au médecin, au pharmacien ou à l'infirmier(ère) toute survenue d'effets indésirables.
- Poser des questions pour comprendre votre traitement, pourquoi vos médicaments personnels ont été arrêtés, quels sont les nouveaux médicaments qui les remplacent éventuellement...

Vous devez être acteur de votre prise en charge !

CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Prendre des médicaments sans en informer le médecin, le pharmacien ou l'infirmier(ère)
- **Vous ne devez garder aucun médicament dans votre chambre afin d'éviter les risques de double administration**
- Modifier une dose de votre propre initiative
- Arrêter un traitement même si vous vous sentez mieux

L'équipe médicale et soignante a besoin de votre coopération pour optimiser et sécuriser votre prise de médicament.



COMMENT PARTICIPER ACTIVEMENT À MON TRAITEMENT ?



Pendant votre hospitalisation des médicaments **génériques** ou **biosimilaires** pourront vous être prescrits : les formes et/ou couleurs peuvent changer mais ils présenteront la même efficacité thérapeutique et la même tolérance.

Votre ordonnance de sortie sera rédigée avec les **Dénominations Communes Internationales (DCI)** de vos médicaments.

N'hésitez pas à interroger les professionnels de santé si vous avez des questions concernant votre état de santé et vos médicaments.



Pensez à nous signaler tout nouveau symptôme ; il peut être lié à votre traitement et nous conduire à le modifier.

Certains traitements et certaines mesures diététiques nécessitent un apprentissage et un accompagnement.

Des équipes pluridisciplinaires spécialisées sont à votre disposition dans le cadre d'un large programme d'éducation thérapeutique.

A votre sortie, si vous devez faire des soins à domicile, vous avez le libre choix du prestataire.